



**Chambre de Métiers d'Alsace**

## **CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES**

### **MODIFICATION D'ACTIVITE**

**Formulaire** : 1 formulaire "M2" à télécharger sur « [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) »

#### **I. Si modification de l'objet social et de l'activité exercée**

- 2 exemplaires du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire signés par tous les associés ayant décidé la modification
- 3 exemplaires des statuts modifiés et certifiés conformes par le gérant
- publication légale de l'avis de modification ou texte de la demande de la publication avec cachet du journal et date de parution

Si l'adjonction d'activité est réglementée

- Autorisation ou agrément délivré par l'autorité de tutelle
- Copie de l'arrêté préfectoral

Si les activités sont réglementées par la Loi Raffarin

- copie du ou des diplômes
- certificats de travail dans le métier (3 ans)
- contrat de travail à durée indéterminée du salarié qualifié + ses diplômes ou certificats de travail dans l'activité exercée (3 ans)

⇒ mandat ou pouvoir si nécessaire

Droits à verser (par chèque) :

- **Si création** : 200.14 € l'ordre du Trésor Public pour RCS de Strasbourg (ou Tribunal d'Instance pour RCS de Colmar et RCS de Saverne)
- **Si location gérance** : 200,14 € l'ordre du Trésor Public pour RCS de Strasbourg (ou Tribunal d'Instance pour RCS de Colmar et RCS de Saverne) + copie du contrat de location gérance + publication légale dans un journal officiel
- **Si achat** : 211.46 € l'ordre du Trésor Public pour RCS de Strasbourg (ou Tribunal d'Instance pour RCS de Colmar et RCS de Saverne) + copie de l'acte de vente enregistré + publication légale dans un journal officiel

✓ **Si le Boddac a été demandé : 89.54 €**

 **Pour les sociétés unipersonnelles (EURL, SASU) dont l'associé unique personne physique assume personnellement la gérance ou la présidence : 89,54 €**

#### **II. Si modification de l'activité exercée sans modification de l'objet social**

Si l'adjonction d'activité est réglementée

**CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE**

Section du Bas-Rhin – 30, Avenue de l'Europe – BP 10011 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.55.83.

Section de Colmar – 13, Avenue de la République – BP 20609 – 68009 COLMAR Cedex Tél. : 03.89.20.84.60

Section de Mulhouse – 12, Boulevard de l'Europe – BP 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16



## **Chambre de Métiers d'Alsace**

- Autorisation ou agrément délivré par l'autorité de tutelle
- Copie de l'arrêté préfectoral

### Si les activités sont réglementées par la Loi Raffarin

- copie du ou des diplômes
- certificats de travail dans le métier (3 ans)
- contrat de travail à durée indéterminée du salarié qualifié + ses diplômes ou certificats de travail dans l'activité exercée (3ans)
- déclaration de Qualification (Art.7ter du décret n°98-247 du 02.04.98) **OBLIGATOIRE**, complétée et signée par le dirigeant de l'entreprise
- assurance décennale et responsabilité civile (activités du bâtiment)

⇒ mandat ou pouvoir si nécessaire

### Droits à verser (par chèque) :

- **Si création** : 184.91 € l'ordre du Trésor Public pour RCS de Strasbourg (ou Tribunal d'Instance pour RCS de Colmar et RCS de Saverne) (autres cas : nous contacter)
  - **Si location gérance** : 184,91 € l'ordre du Trésor Public pour RCS de Strasbourg (ou Tribunal d'Instance pour RCS de Colmar et RCS de Saverne) + copie du contrat de location gérance + publication légale dans un journal officiel
  - **Si achat** : 211.46 € l'ordre du Trésor Public pour RCS de Strasbourg (ou Tribunal d'Instance pour RCS de Colmar et RCS de Saverne) + copie de l'acte de vente enregistré + publication légale dans un journal officiel
- ✓ **Si le Boddac a été demandé** : 74.31 €



***Pour les sociétés unipersonnelles (EURL, SASU) dont l'associé unique personne physique assume personnellement la gérance ou la présidence : 74,31 €***

### **SI ACTIVITE REGLEMENTEE DE COMMERÇANT-ARTISAN NON SEDENTAIRE**

Consulter le document intitulé « Demande d'inscription » pour une activité de commerçant-artisan non sédentaire

### **PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E**

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous** : 40 € par chèque à l'ordre de la CMA
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal** : 30 € à l'ordre de la CMA

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

#### **CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE**

Section du Bas-Rhin – 30, Avenue de l'Europe – BP 10011 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.55.83.  
Section de Colmar – 13, Avenue de la République – BP 20609 – 68009 COLMAR Cedex Tél. : 03.89.20.84.60  
Section de Mulhouse – 12, Boulevard de l'Europe – BP 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16



**Chambre de Métiers d'Alsace**

**SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE**

Je soussigné(e) : .....

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

**Sur rendez-vous :**

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55 €

Modification : 40 €

**Par dépôt ou envoi postal :**

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

**Les coordonnées :**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Qualité : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Date et signature

**CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE**

Section du Bas-Rhin – 30, Avenue de l'Europe – BP 10011 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.55.83.  
Section de Colmar – 13, Avenue de la République – BP 20609 – 68009 COLMAR Cedex Tél. : 03.89.20.84.60  
Section de Mulhouse – 12, Boulevard de l'Europe – BP 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16